

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif (BP) du service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), pour l'exercice 2021.

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé par délibération du 5 avril 2016. Cette délibération précise le mode de gestion du service, à savoir une gestion directe par la ville.

Le Préfet a pris en février 2018 l'arrêté n°2018-181/SG/DRECV portant autorisation, au titre du Code de l'Environnement, du projet de réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration. Cependant cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 m par rapport aux voies circulées) rendant impossible le déploiement du projet sur son périmètre initial. Ainsi, 80% des espaces destinés à l'irrigation sont exclus, mettant en péril la pertinence et la viabilité économique du projet.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une qualité de l'eau très poussée.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, celle-ci ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès de Premier ministre par courrier du 23 décembre dernier, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest et du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Dans ce contexte, pour 2021, il n'y a pas de prévisions de recettes nouvelles sur l'exercice. En cas de besoin, le VETSSE dispose d'excédents à reporter, qui seront repris au budget supplémentaire 2021, après le vote du compte administratif 2020. Le budget primitif de 2021 s'équilibre ainsi à hauteur de 0,00 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à se prononcer sur le Budget Primitif 2021 du service Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) ;
- à arrêter l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement à 0,00 € ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.